

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 18h30**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary	Chantale Coulombe	Félix Meisels
Philip Boumansour	Valérie Deilhes	Guyène Plante
Marie-Christine Côté	Roseline Drolet	Mélissa Robin
Marie-Andrée Couillard	Sébastien Gobeil	Lyne Watier

Était absente :

Sonia LeBlanc

1. Ouverture

1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Mme Watier souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Mme Couillard souhaite la bienvenue à Mme Valérie Gauthier, enseignante à l'école Les Primevères, qui assiste à la réunion dans le cadre de son stage en gestion scolaire.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Mme Watier présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On y effectue les ajouts suivants :

- 4.2 Cartes Enfant Soleil
- 5.4 Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2015-2016 : Comparatif
- 7.1 Caisse Desjardins

Il est proposé par Mme Guyène Plante d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} décembre 2015. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-021**

1.3 Adoption et suivis au procès-verbal du 3 novembre

Corrections :

- Titre : On aurait dû lire « Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19h00 »
- Point 1.1 : On ajoute des précisions sur les documents en consultation « [...] puisque plusieurs documents en consultation sont déposés en novembre en vue de formuler avant le 18 décembre, au besoin, des commentaires qui seront entendus au Conseil des commissaires en janvier. »
- Point 3.2, 2^e paragraphe : On aurait dû lire « Mme Couillard suggère alors d'augmenter le salaire de la secrétaire à 125\$ par séance. » (suite de la phrase enlevée)
- Point 4.3, 4^e paragraphe : On remplace les termes « sont imposés » par « ont été proposés » par la Commission scolaire en ce qui a trait au canevas et des axes d'orientation de la convention de gestion.
- Point 7.5, Mme Mélissa : On remplace les termes « se plaignent d'un manque de fil conducteur » par « souhaiteraient un meilleur fil conducteur » pour le groupe du service de garde n'ayant pas d'éducateur attitré.

Suivis :

- Point 1.4 : La réparation du module de jeu est en cours puisque la commande de la pièce brisée a été réalisée par la Ville de St-Augustin.
- Point 4.4 : En ce qui concerne la vente de chandails à l'effigie de nos équipes sportives, le trésorier de la Fondation a demandé à ce que les paiements s'effectuent directement à l'école et non à la Fondation. Ce sera plus simple ainsi.
- Point 7.5, Mme Mélissa : Le groupe de 2^e année n'ayant pas d'éducateur fixe à cause de l'absence de leur éducatrice qui se prolonge de deux semaines en deux semaines a maintenant une éducatrice, Mme Coralie. Cette dernière a peu d'expérience, mais elle reçoit l'aide des autres éducateurs et une éducatrice plus expérimentée reprendra le groupe en janvier au besoin. Il est par ailleurs noté qu'il y a un manque criant d'éducateurs au service de garde à la Commission scolaire actuellement. D'ici juin, 10 postes seront à combler. Des hypothèses sont émises sur les causes potentielles : horaire de travail coupé, difficulté à obtenir un poste permanent à plus de 30 heures, salaire... Mme Robin précise qu'un cours complémentaire est actuellement offert gratuitement par la Commission scolaire (AEP certifié par la Commission scolaire). M. Meisels amènera le point de cette problématique du recrutement lors de la prochaine rencontre du Comité de parents afin de connaître la réalité des autres écoles.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 novembre dernier. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-022**

2. Interventions du public

Aucune intervention du public.

3. Adoption

3.1 Budget service de garde

Voir document « Prévission budgétaire du service de garde de l'établissement Les Bocages – Année scolaire 2015-2016 »

Mme Robin présente les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016. Elle précise que ce budget s'établit en 3 phases : une hypothèse est d'abord présentée avant les Fêtes, une révision est ensuite réalisée après les Fêtes et le tout est confirmé en fin d'année. Elle explique que la tarification réfère aux frais chargés aux parents et que les autres dépenses englobent les fournitures et le matériel nécessaire aux éducateurs. Les prévisions pour les salaires sont basées sur les contrats signés l'an passé, en fonction des inscriptions en juin.

M. Meisels se demande comment le budget peut être équilibré alors que les frais aux parents ont augmenté au cours de la dernière année. Les nombreuses coupures et la diminution des subventions gouvernementales viennent expliquer cette situation.

Les membres du Conseil d'établissement aimeraient avoir des précisions sur certains éléments lors de la prochaine réunion :

- Comparer le budget de l'année 2014-2015 à celui de cette année à pareille date
- Connaitre le portrait réel en février par rapport à cette première hypothèse
- Comprendre le calcul de la quote-part

Il est proposé par M. Philip Boumansour d'adopter le budget du service de garde pour l'année 2015-2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-023**

4. Approbation

4.1 Bilan de la convention de gestion 2014-2015

Voir document « Plan de réussite et Convention de gestion et de réussite éducative – Bilan année scolaire 2014-2015 »

Mme Couillard demande s'il reste des interrogations par rapport à ce document déposé en novembre dont l'approbation a été reportée en décembre.

M. Meisels apporte quelques commentaires et questions :

- Page 10 : Il remarque que le taux de réussite en lecture est à la baisse depuis quelques années et se demande si nous devrions nous en inquiéter. Mme Couillard mentionne que certaines cohortes d'élèves sont parfois plus faibles que d'autres et peuvent faire diminuer les résultats globaux et Mme Côté ajoute que plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse comme le niveau de difficulté des évaluations. Toutefois, nous devons être fiers de constater que le seuil de 90% de réussite soit maintenu.

- Page 16 : Il constate que 98% des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture de façon très satisfaisante, satisfaisante ou acceptable, mais que la grande majorité (55%) se situent dans l'échelon « Satisfaisant ». Il se demande s'il est possible d'obtenir davantage d'élèves dans l'échelon « Très satisfaisant ». Mme Côté explique que la compétence à écrire est une des compétences les plus complexes puisqu'elle se décompose en 5 critères demandant tous une maîtrise de différents éléments de la langue (formulation des idées, cohérence, vocabulaire, construction des phrases et orthographe lexicale et grammaticale). Elle affirme finalement que l'échelon « Satisfaisant » correspond à ce qui est attendu d'un élève en fin de 4^e année alors que l'échelon « Très satisfaisant » renvoie à des élèves qui dépassent les attentes.
- Page 20 : Il salue l'orientation permettant l'immigration humanitaire compte tenu du contexte politique actuel.
- Page 22 : Il observe un retard chez environ 30% des élèves qui reçoivent des services de francisation trois ans après avoir bénéficié de ces services. Il se questionne sur les moyens mis en place par la Commission scolaire pour permettre de meilleurs progrès chez ces élèves. Mme Couillard explique que chaque enfant recevant un tel service a ses particularités et cela peut être en partie expliqué par l'origine des arrivants. Souvent, un suivi en orthopédagogie est requis pour pallier aux difficultés restantes.

Il est proposé par M. Félix Meisels d'approuver le bilan de la convention de gestion 2014-2015. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-024**

4.2 Cartes Enfant Soleil

Comme l'an dernier, un parent de l'école supervise 4 filles de l'école qui désirent vendre des cartes qu'elles auront fabriquées pour Opération Enfant Soleil. Ces cartes seraient vendues dans le hall d'entrée au cours de la semaine du 14 décembre.

Il est proposé par Mme Chantale Coulombe d'approuver la vente de cartes pour Opération Enfant Soleil. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-025**

5. Consultation

5.1 Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2016-2017

Voir document « Les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2016-2017 »

Voir document « Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2015-2016 : Comparatif »

Mme Couillard revient sur les cas de transferts effectués au cours des deux dernières années en annonçant que le critère de l'aire de desserte aurait été préférable au critère de distance à l'école Les Bocages. Dans le contexte actuel, la primauté du critère d'aire de desserte serait donc un gain. Cependant, la distance est un critère immuable puisqu'il est inscrit dans la loi sur l'instruction publique. Les critères de distance, d'aire de desserte, de fratrie, d'ancienneté dans l'école ou de temps de transport font l'objet de discussion à chaque année puisque chacun connaît une personne qui a vécu une situation particulière alors il est somme toute difficile de trancher et d'émettre une opinion ferme.

Le critère de fratrie demeure un élément sensible chez certains, mais un jugement en 2007 dans la ville de Brossard ne permettrait pas de le réintégrer puisqu'un parent d'enfant unique avait gagné sa cause en évoquant l'article 10 de la Charte des droits et des libertés. Mme Drolet ajoute que la Commission scolaire démontre déjà une certaine préoccupation familiale en protégeant d'un transfert subséquent les membres d'une même famille ayant déjà subi un transfert. Le but premier est de favoriser la rétention des enfants dans leur école. M. Meisels ajoute que le Comité de parents a décidé de se montrer favorable aux changements proposés.

Le Conseil d'établissement est donc en accord avec les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2016-2017, mais souhaite émettre la recommandation suivante :

« Considérant que les critères d'inscription découlent de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*, nous demandons une analyse globale des critères établis à l'article 5 et suivants en tenant compte des éléments établis de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* afin de s'assurer que les critères sont les meilleurs. » **C.E.-25-15-16-026**

5.2 Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2016-2017

Voir document « Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2016-2017 »

M. Meisels explique que le Comité de parents souhaiterait la modification des aires de desserte dans les prochaines années, en s'assurant de le faire pour deux écoles à la fois afin d'éviter trop de chambardements. Il est à noter que le Conseil d'établissement avait lui-même demandé l'an dernier à ce qu'un comité soit formé avec des experts en démographie afin de revoir les aires de desserte. Mme Drolet mentionne cependant que ce ne semble pas être un objectif à court terme pour la Commission scolaire même si tous espèrent un équilibre entre les différentes écoles qui la composent. Par contre, s'il y a un historique régulier important de transferts dans certaines écoles, ils reverront le dossier.

Le Conseil d'établissement est en accord avec la liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2016-2017, mais souhaite émettre la recommandation suivante :

« Considérant le nombre de transferts des dernières années et le nombre d'inscriptions qui n'est pas toujours représentatif des prévisions, le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages demande au Conseil des commissaires de se pencher sur l'analyse globale des aires de desserte et ce, en vue des prochaines consultations lancées en octobre 2016. » **C.E.-25-15-16-027**

5.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et prévision de la clientèle

Voir document « Lancement de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 – 2017-2018 – 2018-2019 et prévisions de clientèle »

Voir document « Les Bocages : Clientèles de l'année 2015-2016 et prévisions et pour les quatre prochaines années »

Mme Couillard explique que l'école se verra fort probablement exposée à une surpopulation au cours des deux prochaines années selon les prévisions (21 groupes prévus en 2017-2018 alors que la capacité d'accueil est de 19 groupes). Par contre, les prévisions démontrent une baisse au cours des années suivantes. M. Boumansour aimerait connaître la différence entre les prévisions annoncées et le nombre d'élèves réels afin de se faire une idée plus juste. Il semblerait que les chiffres joueraient généralement autour de plus ou moins 20 élèves à chaque année.

Il est discuté de la possibilité d'une classe multiâge l'an prochain (4^e-5^e année), car 20 groupes sont prévus. Certains se questionnent sur la formation des groupes pour l'anglais intensif l'année suivante. Dans tous les cas, il faudra bien informer les parents.

Le Conseil d'établissement est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, considérant que les chiffres de prévision de clientèle en page 8 correspondent à la réalité. **C.E.-25-15-16-028**

5.4 Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2015-2016 : Comparatif

Voir document « Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2015-2016 : Comparatif »

Les commentaires formulés sont identiques à ceux émis au point 5.1, c'est-à-dire :

« Considérant que les critères d'inscription découlent de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*, nous demandons une analyse globale des critères établis à l'article 5 et suivants en tenant compte des éléments établis de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* afin de s'assurer que les critères sont les meilleurs. ». **C.E.-25-15-16-029**

6. Informations générales

6.1 Mot de la présidente

Mme Watier souhaite discuter de deux éléments :

- L'organisme La Cote (www.LaCote.ca) a été présenté à la dernière rencontre du Comité de parents et M. Meisels se questionnait dans son courrier électronique du 30 novembre si le Conseil d'établissement souhaitait informer les parents de l'existence de cette ressource. Mme Watier, ayant déjà eu recours à cet organisme d'aide aux élèves, serait favorable à transmettre cette information dans le *Bocages Express* de décembre. M. Meisels abonde dans le même sens, mais ne veut pas favoriser une entreprise privée ou un organisme plutôt qu'un autre. Certains préconisent que la référence soit fournie à titre informatif seulement (jumelée à d'autres ressources disponibles) et non à titre de recommandation de l'école ou du Conseil d'établissement. Mme Drolet rappelle qu'on doit être prudent dans ce type de situation puisque cela pourrait être perçu comme un endossement d'un organisme privé par la Commission scolaire alors qu'il n'en est rien. Ce point de discussion est reporté afin de statuer sur les points d'information pouvant ou non faire partie du *Bocages Express*.
- Toujours en lien avec le courrier électronique de M. Meisels, le Comité de parents offre des bourses d'initiative parentale (valeur de 500\$) pour des projets divers dans les écoles. Mme Watier aimerait qu'on puisse en informer les parents de l'école par l'intermédiaire du *Bocages Express*. Les critères retenus sont que le projet doit servir à une majorité d'élèves, qu'il y ait une continuité dans le temps et qu'il soit totalement organisé par les parents. Mme Watier soumettra une idée avant le 1^{er} mars afin de créer un « salon du 3^e cycle » sans mobilier, lié à la nouvelle bibliothèque. À suivre...

6.2 Mot de la directrice

Mme Couillard fait un retour sur deux sujets :

- Elle remercie l'équipe d'enseignants et d'éducateurs qui ont vécu un automne difficile avec les négociations en cours, mais qui ont su garder la passion, qui ont poursuivi leurs projets et qui ont dû jongler avec des rencontres de bulletin vécues à d'autres moments que lors des journées pédagogiques habituelles, à cause de la grève.
- En ce qui a trait aux périodes de révision en préparation aux épreuves ministérielles pour les élèves de 6^e année, Mme Isabelle Lainez-Lévesque a déjà débuté à en animer

avant les Fêtes. Le paiement de son salaire proviendra du budget de réussite éducative et non du budget d'aide aux devoirs, tel que déjà discuté.

6.3 Mot du trésorier

M. Boumansour n'a rien à ajouter aux points discutés préalablement.

6.4 Mot du représentant au Comité de parents

Voir le courrier électronique intitulé « Suivi Comité de parents 11 novembre » envoyé le 30 novembre dernier

M. Meisels, représentant au Comité de parents, a eu sa seconde rencontre le 11 novembre dernier et a fait parvenir aux membres un résumé par courrier électronique. Voici les principaux sujets abordés et les principales décisions prises :

- Présentation de l'organisme La Cote (voir point 6.1 de ce procès-verbal)
- Présentation des bourses d'initiative parentale (voir point 6.1 de ce procès-verbal)
- Une lettre à l'intention du ministre Blais a été élaborée par la Fédération des comités de parents demandant à ce que les compressions budgétaires cessent. Le Conseil d'établissement est invité à envoyer une lettre similaire pour plus d'impact.

Il est proposé par M. Félix Meisels que la présidente, au nom du Conseil d'établissement, adresse au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une lettre dont la teneur est similaire à celle précédemment transmise par le Comité des parents de la Commission scolaire des Découvreurs, l'interpellant afin que cessent les compressions budgétaires en éducation qui ont de nombreux impacts négatifs et qui nuisent à la persévérance et à la réussite scolaire. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-030**

- Le Comité de parents doit également émettre ses recommandations sur les documents en consultation (voir point 5 de ce procès-verbal). Il est en accord avec deux des documents, soit le *Plan triennal de répartition des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019* et la *Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2016-2017*, mais a reporté à la prochaine rencontre ses recommandations pour la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* et pour le *Cadre d'organisation des services éducatifs* qui ont tous deux fait l'objet de plusieurs discussions, notamment en lien avec l'anglais intensif qui n'est pas offert dans toutes les écoles. À suivre...
- L'exécutif du Comité de parents utilise désormais l'adresse électronique suivante pour toutes ses communications : comite.parents@csdecou.qc.ca.

6.5 Mot des représentants des membres du personnel

Mme Guylène : La sortie aux faucons prévue le 9 décembre pour les élèves de 6^e année a été reportée en février puisqu'il se peut qu'il y ait une journée de grève. Une présentation

au gymnase de l'athlète de planche à neige Caroline Calvé pour les élèves du 2^e et du 3^e cycle était également censée avoir lieu le 9 décembre, mais risque d'être annulée.

Mme Marie-Christine : Les élèves de 3^e année ont créé un lutin personnalisé avec leur visage à l'aide d'attaches parisiennes et feront une communication orale pour le présenter. Pour leur part, les élèves de 4^e année vivront en décembre un projet intitulé « Un conte de Noël pour les petits » dans lequel ils entendront divers contes de Noël, feront l'appréciation de l'un d'eux, composeront le leur pour finalement aller le lire le 18 décembre aux petits du préscolaire. Ils se feront également critiques de jouets pour une communication orale.

Mme Diane : Une petite fête sera organisée au service de garde avant de quitter pour le congé des Fêtes.

Mme Mélissa : Un pyjama party sera organisé pour la journée pédagogique du 4 janvier tandis que l'activité initialement prévue « Science en folie » sera reportée le 29 avril prochain. Une sortie intitulée « Cœur à l'ouvrage » sera proposée pour la journée pédagogique du 5 février. En ce qui concerne l'activité du Club Fy, annulée à cause de la grève du 13 novembre dernier, l'activité pourra être reprise d'ici le mois d'octobre prochain puisqu'il s'agissait d'une force majeure. Par ailleurs, Mme Mélissa tient à remercier la secrétaire pour son sourire accueillant et les concierges pour la propreté dans l'école.

6.6 Mot de la commissaire

Mme Drolet informe les membres sur les sujets suivants :

- Le 14 novembre dernier, une lettre signée par 10 présidents de commissions scolaires adressée au premier ministre a paru dans le journal *Le Soleil* le sommant de maintenir la démocratie scolaire. Toutefois, nous n'avons aucune information à ce jour sur ce à quoi pourrait ressembler la nouvelle structure. Nous devrions le savoir au printemps.
- La Commission scolaire a un nouveau directeur général puisque M. Reynald Deraspe a pris sa retraite. Il s'agit de M. Christian Pleau, anciennement directeur adjoint et directeur des services éducatifs.
- Le Conseil des commissaires a adopté le rapport annuel 2014-2015 de la Commission scolaire presque tel quel, dans lequel on trouve des précisions sur la clientèle, les orientations de la Commission scolaire, le plan stratégique, des résultats aux principaux indicateurs et un rapport sur l'intimidation et la violence. Il est à noter que la Commission scolaire des Découvreurs compte 1833 employés.

7. Varia

7.1 Caisse Desjardins

Mme Couillard explique qu'elle a été approchée encore une fois cette année par la Caisse Desjardins qui aimerait offrir aux enfants la possibilité d'une caisse scolaire. Ce projet avait

toujours été refusé auparavant puisqu'il demandait beaucoup de gestion de la part des enseignants et qu'il faisait une forme de publicité pour la Caisse Desjardins à laquelle l'école ne voulait pas nécessairement être associée. Cependant, tous les cycles sont favorables cette année à une éducation à l'épargne chez les élèves qui seront volontaires. Ces derniers ouvriraient un compte et pourraient faire un dépôt hebdomadaire dans des boîtes placées dans chacun des ilots de l'école. Des retombées intéressantes pour l'école découlent de cette association : une sortie à la maison Alphonse-Desjardins et à la Caisse de Cap-Rouge pour les élèves de 6^e année ainsi qu'une contribution monétaire de Desjardins à certains projets vécus à l'école.

Il est proposé par Mme Lyne Watier d'approuver le projet de Caisse scolaire Desjardins à l'école Les Bocages. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-031**

Levée de l'assemblée à 21h40.

Lyne Watier, présidente

Marie-Andrée Couillard, directrice

Secrétaire : Marie-Christine Côté